



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné par le soussigné que le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 16 février 2015, adoptait le règlement suivant :

Règlement 1210 décrétant des travaux de pose de béton bitumineux sur diverses rues, réfection de rues et stationnements municipaux, de bordures et de trottoirs, remplacement de tranchées drainantes et ponceaux, profilage et nettoyage de fossés, recharge granulaire, ajustement et remplacement de têtes de services d'aqueduc et d'égout, chargement et nivellement des accotements, aménagements paysagers sur différentes rues du territoire et tous autres travaux nécessaires pour les fins du présent règlement, et à emprunter une somme de 2 000 000\$ afin de payer le coût des travaux, incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus et autorisant une dépense ne devant pas excéder 2 000 000\$

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement numéro 1210 le 9 avril 2015.

Le règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposés au Service du greffe de l'hôtel de ville situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse: ville.sainte-adele.qc.ca, sous l'onglet « Publications ».

DONNÉ À SAINTE-ADÈLE, ce 15 avril 2015.

Le greffier par intérim

(s) Yan Senneville

Yan Senneville